

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute personne (ci-après dénommé " l' « utilisateur » ou l' « adhérent » ), utilisatrice des prestations de cours et de stages organisés par la SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE DOUARNENEZ (SRD) et engagent contractuellement les deux parties. De ce fait, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente et s'engage à les respecter. Ces conditions sont modifiables à tout moment, et les conditions applicables seront celles en vigueur à la date où la prestation sera effectuée.

## Article 1 – Tarifs

Le Conseil d'administration de la SRD fixe les tarifs applicables pour l'année civile. Les tarifs en vigueur sont ceux appliqués à la date de commencement de la prestation. Nos tarifs s'adressent à toute personne adhérente au club, et sont consultables sur le site internet [www.srdouarnenez.com](http://www.srdouarnenez.com) ou sur nos dépliants disponibles à l'accueil du club. L'adhésion est obligatoire, individuelle et valable sur l'année civile en cours (1er janvier au 31 décembre). Les licences FFVoile sont individuelles et obligatoires suivant le type d'activité pratiquée. Elles sont valables sur l'année civile. Le prix de l'activité est défini en fonction du créneau de pratique et du type de pratique et des options.

## Article 2 – Dispositions légales

Toute inscription ne peut se faire que par une personne majeure. Les mineurs doivent être porteurs d'une autorisation parentale d'un des parents ou d'une personne assurant leur tutelle pour pratiquer les activités. De ce fait l'inscription ne peut se faire que par un représentant légal.

Autorisation parentale: l'acceptation des conditions générales de vente, lors de l'inscription à une activité via la réservation en ligne ou par formulaire écrit, vaut autorisation parentale ou légale pour les mineurs.

Aptitude à la natation : l'acceptation des conditions générales de vente, lors de l'inscription à une activité via la réservation en ligne ou par formulaire écrit, atteste que la personne inscrite à l'activité sait nager selon les minimums requis : savoir nager 25 mètres et s'immerger. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité.

Aptitude physique : Conformément au décret du 24 août 2016 du Ministère (Ville, Jeunesse et Sports) les utilisateurs doivent présenter un certificat médical. L'acceptation des conditions générales de vente, lors de l'inscription à une activité via la réservation en ligne ou par formulaire écrit, confirme que le pratiquant (ou son représentant légal pour les mineurs) inscrit aux activités de la SRD s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en général pour les activités de loisir.

Pour toutes les autres activités impliquant une participation aux compétitions, les utilisateurs doivent présenter un certificat médical spécifiant l'aptitude à la pratique de la voile en compétition.

## Article 3 – Paiement en ligne

La SRD, propriétaire du site [www.srdouarnenez.com](http://www.srdouarnenez.com), utilise les systèmes de paiement en ligne sécurisés des plateformes :

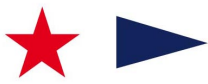
- HelloAsso : <https://www.helloasso.com/>
- Manag2Sail : <https://www.manage2sail.com/>

L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un éventuel dysfonctionnement de ces services. Toute réservation en ligne devra faire l'objet d'un paiement intégral de la prestation pour être validée. La transaction du paiement en ligne aura valeur et vaudra signature électronique.

Vous recevrez lors de la réservation un e-mail de confirmation. Conformément à la législation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de paiement.

## Article 4 – Conditions d'annulation et de remboursement

La SRD se réserve le droit d'annuler un cours ou une régates par manque de participants. Dans ce cas nous vous proposerons une solution de remplacement ou un remboursement. Toute demande d'annulation préalable au commencement de la saison émanant de la part du pratiquant pourra faire l'objet d'un remboursement (en dehors du cadre de la période légale de rétractation de 14 jours).



**sr douarnenez**

# Conditions Générales de Vente

## Article 5 – Assurances

La SRD, dans le cadre de son activité, a souscrit un contrat auprès d'une compagnie d'assurance pour la responsabilité civile.

Assurance contrat collectif : toutes les garanties sont à votre disposition sur simple demande. L'assurance pour les individuels liée à l'adhésion est indissociable et obligatoire. Les adhérents sont assurés par la MAIF. Un contrat d'assurance est également lié à la licence.

Assurances complémentaires facultatives : il est également possible de compléter les garanties dont vous bénéficiez par une complémentaire « décès et invalidité » ou une complémentaire « indemnité journalière ». Cette proposition répond aux obligations édictées par la loi 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée le 6 juillet 2000.

## Article 6 – Responsabilités

La SRD décline toute responsabilité sur les stagiaires en dehors des heures légales des activités.

Aucune annulation de séance n'aura lieu en cas de mauvaises conditions météorologiques. Des activités de substitutions seront proposées par la SRD (topo théorique à terre ou bien changement de support).

La SRD décline toute responsabilité en matière de vols qui pourraient survenir dans et devant ses locaux, les vestiaires, le local de rangement des sacs. Vérifiez auprès de votre assurance que vous êtes indemnisé en cas de vol. La SRD fournit le matériel de navigation y compris le gilet de sauvetage, dont le port est obligatoire, sur les activités programmées. Toutefois, toute personne souhaitant utiliser son matériel personnel de navigation doit s'assurer qu'il est en conformité avec la législation en vigueur (arrêté du 9 février 1998). La SRD dégage toute responsabilité sur les dommages causés au matériel personnel.

## Article 7 – Réclamation

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage, cours, d'une location ou prestation doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Président de la Société des Régates des Douarnenez en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date :

- Par courrier : Société des Régates des Douarnenez - *Maison du Nautisme - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez*  
- Ou par mél : [contact@srdouarnenez.com](mailto:contact@srdouarnenez.com)

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) en faisant référence au contrat *NAUTISME EN BRETAGNE*.

## Article 8 – Données informatiques

Conforme à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Article 9 – Photos et vidéos

Les photos produites et utilisées par la SRD à l'occasion des cours ou régates sont non contractuelles. Sauf avis contraire de votre part, les photos ou vidéos prises à l'occasion de vos activités pourront être utilisées ultérieurement (catalogue, site web,...) uniquement à l'illustration de nos activités, sans qu'aucune rétribution ni compensation ne puisse être réclamée à la SRD.

## Article 10 – Transmission de coordonnées

Sauf opposition de votre part, formulée par écrit, vous nous autorisez à diffuser vos coordonnées à nos fédérations partenaires (FFVoile).